

# INSCRIPTION AUX ACCUEILS DE LOISIRS DE PRINTEMPS

Pour inscrire vos enfants aux accueils de loisirs, rendez-vous sur le portail enfance-jeunesse.

Si vous rencontrez des difficultés, vous pouvez également inscrire vos enfants en présentiel au service enfance - jeunesse – château Guillemaud. Il vous faut alors remplir le coupon- inscription et venir le déposer aux dates d'inscription.

Le premier jour du centre, vous devez vous munir de l'attestation d'inscription (donnée à l'inscription), la fiche de renseignement, la photocopie du carnet de vaccination de votre enfant. Ces documents sont obligatoires pour que votre enfant puisse être accueilli. Les fiches de renseignement sont valables durant toute l'année 2022. N'oubliez pas de la récupérer à la fin du centre.

Les Ados quant à eux doivent être munis de l'attestation d'inscription (donnée à l'inscription), la fiche de renseignement, la photocopie du carnet de vaccination, le règlement ALJ signé.

[flyer-Printemps-2022-page-001Télécharger](#)

[flyer-Printemps-2022-page-002Télécharger](#)

[Fiche-de-renseignements-3-12-ans-rectoTélécharger](#)

[Fiche-de-renseignements-enfants-3-12-ans-versoTélécharger](#)

[Fiche-de-renseignements-Ados-12-17-ans-rectoTélécharger](#)

[Fiche-de-renseignements-Ados-12-17-ans-versoTélécharger](#)

[Règlement-ALJ-Printemps-\(recto\)Télécharger](#)

[Règlement-ALJ-printemps-\(verso\)Télécharger](#)